

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1457 du 13 décembre 1946 :

n° 1457

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 décembre 1946

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro

31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er mars 1946, le salaire annuel de M. Léon Kalfayan, commis aux liaire aux finances, est porté de quatre-vingt mille quatre cents francs (80.400 francs) à quatre-vingt-deux mille quatre cents francs (82.400 francs).